

730900 CG 24

Numéro nomenclature	1 4 3 0 4
Numéro du rapport	106
Page rapport Préfet	119

PROJET D'ACQUISITION DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME DE BONNE NOUVELLE A LOCRONAN

M. BENARD lit le rapport suivant, dont les conclusions sont adoptées :

"Mademoiselle, Messieurs,

"La Commission de l'Administration Générale s'est étonnée qu'un particulier puisse vendre une chapelle classée et affectée au culte.

"Ceci étant, elle est d'accord pour aider la Commune de LOCRONAN à en faire l'acquisition et propose de participer à raison de 33 % à cet achat à condition que sa participation ne dépasse par 33.000 F., part versée par l'Etat."

°°

Numéro nomenclature	1 4 4 0 1
Numéro du rapport	107
Page rapport Préfet	120

2^e SO de 77
A - 11-12-13
Janvier
78

ANIMATION SOCIO-CULTURELLE EN MILIEU RURAL ET URBAIN

Mise en oeuvre de l'aide du Département

M. JEUDY lit le rapport suivant, dont les conclusions sont adoptées :

"Mademoiselle, Messieurs,

"Lors de sa Session de janvier 1977, notre Assemblée votait un crédit de 600.000 F. pour le développement de l'animation socio-culturelle en milieu rural et urbain.

"- 550.500 F. étaient dégagés pour la participation aux salaires des animateurs permanents recrutés par des Communes, groupements de Communes ou associations co-gérées par les Collectivités Locales et les usagers. Nous décidions de répartir ce crédit suivant un pourcentage de coût moyen/année d'un poste soit 20 % pour les postes en milieu urbain et 35 % pour les postes en milieu rural. Le coût moyen était fixé pour 1977 à 60.000 F. ou 70.000 F. pour les postes d'animateurs travaillant sur plusieurs Communes (frais de déplacement) ;

"- 49.500 F. étaient dégagés pour l'attribution de subventions aux Foyers et Maisons de Jeunes ou Maisons pour Tous, sans animateurs permanents.

"Ainsi, pour l'année 1977, le Conseil Général a participé au financement de 35 postes d'animateurs et a subventionné 49 Foyers et Maisons de Jeunes ou Maisons pour Tous sans animateur permanent.

"Pour 1978, le coût moyen d'un poste d'animateur est évalué à 66.000 F. et 77.000 F. (avec frais de déplacement) soit 10 % d'augmentation.

"Pour renouveler notre participation au financement des 35 postes pris en compte en 1977, il conviendrait d'inscrire à notre budget un crédit de 605.550 F.

"Bien qu'aucune demande de création de postes supplémentaires ne soit parvenue en novembre 1977 à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports chargée d'instruire les dossiers, il semble raisonnable de prévoir 3 créations de postes en 1978. Ces créations nécessiteraient l'inscription d'un crédit supplémentaire de 69.300 F. calculé sur la base de 3 fois 35 % de 66.000 F.

"Par ailleurs, si l'on considère opportun de prévoir une augmentation de 10 % du crédit de subvention aux Foyers et Maisons de Jeunes, Maisons pour Tous, il conviendrait d'inscrire pour 1978 un crédit de 54.450 F.

"D'autre part, la Commission de l'Administration Générale estime nécessaire qu'une étude soit menée en ce qui concerne l'animation sportive dans le Département et la possibilité pour le Conseil Général d'aider les Communes qui s'y intéressent.

"Votre Commission de l'Administration Générale vous propose d'inscrire au budget un crédit de 729.300 F. soit 674.850 F. pour la participation au financement des animateurs et 54.450 F. pour les subventions de fonctionnement aux Foyers et Maisons sans animateur permanent."

°°